|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | COMM C4 |
| Numéro de poste Sysper: | 292061 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Ana Juarez- Réseaux dans les États Membres, Chef d’unité adjointe +32498994747, ana.juarez@ec.europa.eu  2éme trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-11-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité COMM C4 « Réseaux dans les États membres » est une équipe dynamique et conviviale composée actuellement de 11 personnes. L'unité est responsable de la gestion de plusieurs réseaux dans les États membres destinés à soutenir la communication locale avec les citoyens sur le terrain. Il s'agit en premier lieu du réseau EUROPE DIRECT, qui comprend quelque 440 centres répartis dans toute l'UE ; du réseau commun avec le Comité des régions des conseillers régionaux et locaux élus « EULC » ; du réseau Team EUROPE DIRECT, une liste d'orateurs s'adressant à des publics nationaux et locaux sur des sujets liés à l'UE, et des centres de documentation européenne, hébergés dans des bibliothèques publiques ou universitaires dans plus de 200 lieux de l'UE. Compte tenu de leur rôle sur le terrain, ces réseaux jouent un rôle clé dans le déploiement de la prochaine génération d'engagement citoyen. L'unité développe une coordination étroite entre ces réseaux et ceux d'autres DG, au niveau du siège, et encourage la coopération entre les réseaux au niveau régional. Elle organise également le programme « Retour à l'école/Retour à l'université », qui soutient les visites du personnel de l'UE de plusieurs institutions dans les écoles et les universités de tous les États membres de l'UE.

Dans toutes ses activités, l'unité travaille en étroite collaboration avec les Représentations et les bureaux régionaux de la CE dans les États membres.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste intéressant et dynamique d'expert national détaché qui s'occupe d'initiatives de communication très visibles liées à l'engagement actif des citoyens au niveau local. L'END sera impliqué dans le travail de l'unité et en particulier dans la gestion du réseau des « Conseillers locaux de l'UE », en coopération très étroite avec le Comité européens des régions, les autres services de la CE, etc.. L'END sera également impliqué dans d'autres tâches liées au travail de l'unité.

Le poste implique la coordination des activités de communication des Représentations sur des sujets liés à l'UE, y compris les contacts avec les autorités nationales, les activités de sensibilisation ou de médias sociaux, la participation à des réunions internes, la contribution et la préparation de notes d'information et de matériel analytique liés aux priorités de communication de la CE.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

D'excellentes compétences en matière de gestion de projet sont requises. Compte tenu de

la visibilité des projets menés par cette équipe, nous avons également besoin de la capacité de faire des présentations claires et efficaces à des publics potentiellement importants ou politiquement sensibles, y compris une approche active de mise en réseau.

De très bonnes compétences analytiques. Des compétences orales et rédactionnelles satisfaisantes en anglais sont nécessaires.

Une connaissance pratique du français et/ou d'autres langues de l'UE est un avantage certain compte tenu de la dimension locale des projets menés par l'équipe.

D'excellentes compétences organisationnelles, ainsi qu'une attitude positive et pratique et un bon jugement sont essentiels.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie [de l’EN ?] d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)